



Publié le 28 mars 2025

Délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Envoi documents budgétaires : 12 mars 2025

Envoi ordre du jour complémentaire : 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Albane GENIN (pouvoir donné à Isabelle BONNET), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Karine LORENZO.

2025-21 Délibération relative à la signature d'une convention avec la Croix Rouge pour une initiation aux premiers secours

Rapporteur : Isabelle BONNET

La commune organise le samedi 5 avril 2025 une première journée santé, prévention et sensibilisation aux gestes qui sauvent à l'espace François Baraduc.

Plusieurs ateliers sont prévus tout au long de la journée, en partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais (CPTS) pour des animations ludiques sur la santé. Seront notamment abordés les thématiques suivantes : nutrition, diabète, prévention des risques de chute, lutte contre la dépendance des seniors, prévention et dépistage des cancers, etc.

En collaboration avec la Croix Rouge, trois ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent seront organisés pour les habitants de la commune de plus de 18 ans. Ces trois séances seront gratuites pour les habitants participants.

Un sauveteur SST viendra animer ces trois groupes pour un cout de 2 090,00 € TTC.

La commune avance les frais de cette formation. Ce montant sera ensuite pris en charge par Groupama, assureur de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature d'une convention avec la Croix Rouge relative à une initiation aux premiers secours ;
- **DE SOLLICITER** Groupama pour le remboursement de cette formation ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune en dépenses au chapitre 011 et en recettes au chapitre 70.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Sandra LEZIN

